

Communauté de Communes des Terres du Val de Loire

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

Par arrêté n° 2026-RLPI-001 du 21 juillet 2026, la Présidente de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire (CCTVL) a prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPI), qui se déroulera pour une durée de 19 jours consécutifs, à compter du lundi 7 septembre 2026 à 9h jusqu'au vendredi 25 septembre à 12h.

Le Président du Tribunal administratif d'Orléans a désigné Monsieur Patrice GRELICHE commissaire enquêteur et Monsieur Bruno SIDOLI commissaire enquêteur adjoint.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier ainsi que les registres sont consultables aux jours et heures habituels d'ouverture des lieux ci-dessous :

- Le siège de la Communauté de Communes, 44 rue de Châteaudun 45130 Meung-sur-Loire du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
- La mairie de Beaugency, 20 rue de change, le lundi et jeudi de 9h à 12h30, le mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et samedi de 9h à 12h.
- La mairie de Beauce la Romaine, 7 rue Marin Galliot, le lundi, mercredi et vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h et le mardi et jeudi de 9h à 12h30.

Les pièces du dossier d'enquête publique seront également disponibles sur le site internet de la CCTVL <https://www.ccterresduvaldeloire.fr/rlpi/> et sur le registre dématérialisé <https://www.registre-numerique.fr/rlpi-terres-val-de-loire> ainsi que sur des postes informatiques dans les deux mairies et au siège de la Communauté de Communes.

Le public peut prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur les registres d'enquête ou via le registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-numerique.fr/rlpi-terres-val-de-loire>, par voie électronique à rlpi-terres-val-de-loire@mail.registre-numerique.fr ou les adresser par écrit au siège de la Communauté de Communes, à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse postale suivante : 44 rue de Châteaudun, 45130 Meung-sur-Loire.

Le Commissaire Enquêteur reçoit le public lors de 3 permanences :

- le lundi 7 septembre 2026 de 9h à 12h, au siège de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire au 44 rue de Châteaudun à Meung-sur-Loire
- le samedi 19 septembre 2026 de 9h à 12h, en mairie de Beaugency
- le vendredi 25 septembre 2026 de 9h à 12h, en mairie de Beauce la Romaine

Le rapport du commissaire enquêteur ainsi que les conclusions motivées seront consultables au siège et sur le site internet de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et sur le registre dématérialisé, dès sa réception et durant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le public peut demander toute information auprès du pôle développement territorial et solidarité de la CCTVL, au 02 38 45 19 46.

**La Présidente de la Communauté de
Communes des Terres du Val de Loire,**




Aurore CARO